

LES CONFÉRENCES DE LA LIBRE PENSÉE

**120 ANS : RÉAFFIRMONS LA LOI DE 1905 !
MAINTENANT, L'ÉCOLE PUBLIQUE !
DE STANISLAS À SAINT-STANISLAS :
IL EST TEMPS DE SORTIR
DU FINANCEMENT PUBLIC DES ÉCOLES PRIVÉES !**



**RÉUNION-DÉBAT
SAMEDI 8 NOVEMBRE
14H30**

**SALLE C - MAISON DES SYNDICATS
8, PLACE DE LA GARE DE L'ÉTAT
44200 NANTES**

**AVEC
DOMINIQUE GOUSSOT
VICE-PRÉSIDENT DE LA LIBRE PENSÉE**

Entrée libre



**FÉDÉRATION
DE LA LIBRE PENSÉE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**





« Plan de sortie du financement public de l'école privée »

Pourquoi une telle initiative ?

En contradiction fondamentale avec les principes de 1905 de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qui énoncent clairement : « **La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte** », la loi Debré va s'imposer en décembre 1959 et ainsi permettre un financement sans contrepartie de l'enseignement catholique, représentant 95% du privé, et en même temps l'impunité de ses manquements.

C'est donc chaque année depuis 65 ans que des fonds publics sont détournés vers les établissements dits « sous contrats » (12 milliards d'euros en 2024) en bénéficiant de plus de cette reconnaissante scélérate du « **caractère propre** » qui libère ces établissements de certaines directives ministérielles qui pourraient aller à l'encontre de leurs « sensibilités »

Il était temps de reprendre le combat de 1960 et du serment de Vincennes

« Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'Ecole privée ».

C'est pourquoi, en janvier 2024, dans un cadre inédit depuis plus 30 ans, plus d'une vingtaine d'associations et de syndicats ont décidé de travailler ensemble à la construction d'un plan de sortie de ce financement public de l'Ecole privée. *

Dominique Goussot, un des principaux artisans et concepteurs de ce plan, viendra nous exposer comment dans un processus transitoire de 6 ans il est tout à fait possible, juridiquement, constitutionnellement, socialement d'atteindre cet objectif laïque et démocratique.

* <https://lpclemence44.wordpress.com/2025/10/20/maintenant-lecole-publique/>



Dominique Goussot